

Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025

Compte-rendu du « quart d'heure citoyens »

M. Mathieu CHABOT (reçu par mail) : « Bonjour, Depuis cet été les lotissements de la Rue des Frères Doré, de Malécot et de la Niquière sont envahis et infestés de frelons asiatiques. Dans les composteurs, dans les arbres, les fleurs, autour des points d'eau...

Avec l'automne qui arrive et les feuilles qui tombent, nous avons trouvé 3 nids de frelon asiatiques dans un rayon de 200 mètres autour de ces lotissements.

Voir photos et plan ci-joint.

- le premier dans un arbre au bord de la D123 devant le pigeonnier.

- le second dans un arbre dans le parc du château route de la Gare.

- le troisième dans un arbre dans les champs derrière les N° 61/63 route de Malécot.

Celui devant le pigeonnier est à seulement 6 mètres de haut. Il est absolument énorme et très actif.

Le caractère invasif et nuisible du frelon asiatique est confirmé par un arrêté ministériel depuis décembre 2012, mais la destruction des nids n'est pas obligatoire.

Néanmoins, je pense que cela serait nécessaire compte tenu du nombre de nids dans ce secteur et de la population de frelons actif dans les alentours.

Cela est à la charge des propriétaires des terrains ou de la mairie si c'est la commune le propriétaire.

Quel est le point de vue de la mairie vis à vis de cela ?

Quelles actions seront mis en place ? »

Réponse de M. Dominique GIRET : C'est en effet, un problème très sérieux surtout cette année où les conditions météo ont été favorables aux frelons.

Malheureusement, le piégeage surtout avec les pièges artisanaux présente 2 inconvénients :

-celui de détruire toutes les espèces de pollinisateurs sauvages dont les populations diminuent,

- Et celui de n'impacter que très peu les populations de frelons asiatiques.

La meilleure solution est de repérer les nids et de les détruire.

La commune prend en charge 50% du coût de la destruction (coût de 99€) à hauteur maximum de 50€ sur présentation de facture et d'un établissement certifié.

Mme la Maire ajoute que le policier municipal a envoyé des courriers aux propriétaires des terrains où se trouvent les nids de frelons afin qu'ils les fassent détruire.
